VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbest, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transfert à 28 folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes susvantes sont vues.

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par ledite droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entonnages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines attachées à cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

L'acte de vente pardevant Jefferson O. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Tentonia Bank and Trust Company, receveurs

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerce et résidence

A C Jacobs et al. vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909 par le juge soussigné, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet 55½, borné par les rues Foucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 30 pieds 6 pouces 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 30 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryades, Baronne, Euterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel lesdits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1|2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Euterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910; un placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magasin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magasin, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Bendonsouqué, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magasin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers qui rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Carondelet et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de façade rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 133 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. R. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Rose E. Brassoul.

W. R. Scullin

Buck, Walshe & Buck avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS AUX CREANCIERS.

Guy and Sam Stone, Jr, versus John C Stone Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,735—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par N. R. Freeland, Receiver dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

11 juin—11 15 20

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double Productif,

1215 et 1217 Rue Port,

Entre les Rues Marais et Urquhart, Entouré de Tous les Agréments,

Succession de August Bunck.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No 93,138.

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 5 juillet 1910, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 1er juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux lots de terre désignés par les Nos 27 et 28 dans l'ilet borné par les rues Morales, St Ferdinand, Urquhart et Port, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, le 24 décembre 1844, déposé parmi les registres de Jules Massy, et mesurant chacun en mesure américaine, vingt huit [28] pieds six [6] pouces de face à la rue Port, sur cent trente et un [131] pieds six [6] pouces et deux [2] lignes de profondeur entre lignes parallèles moins une étendue de vingt deux [22] pieds en largeur et façade à la rue Port sur cent trente et un pieds [131] six [6] pouces et deux [2] lignes de profondeur sur le côté des dits lots le plus près de la rue Urquhart.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 1215-1217 rue Port, contenant 3 chambres dans le corps du cottage et cuisine dans la bâtisse du fond, de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans; les paiements différés devant porter intérêt de la date de l'adjudication au taux de huit pour cent par an jusqu'au paiement et devant être représentés par billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété. Les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du montant de l'adjudication; l'acte de vente pardevant E. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 5 12 19 26—juil 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans Limite

COTTAGE SIMPLE RETIRE

541 Rue Joséphine, entre Rousseau et St-Thomas.

Francis Michael Culligan, autrement connu comme Francis M. Hansner, vs Mme Annie Culligan, veuve de William Lonnergan et als.

Cour Civile de District—Division A.— No 92,989

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 mai 1910 et lu et signé en Cour ouverte le 24 mai 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St-Thomas, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Lewis Bringier, voyer général, daté du 10 février 1834, et déposé comme plan No 21 en le livre des plans No 1 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept (27) pieds six (6") pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de quatre pieds dix pouces de largeur en commun audit lot et autres.

Conditions—Comptant, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur aussi bien que tous les certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en les mains de l'encanteur.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 28 30

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 13me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Peydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire, ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magasine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt-sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magasine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magasine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (anciennement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Collège (ci-devant Paquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forshey, voyer déposé comme plan Neuf, en l'étude de C. Courbi Ledreyere, ancien notaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Billé, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Quayrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept (7 0|0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et bien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit au loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaeffilin.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,

1804 rue Octavia, coin de la rue Danoel (vis-à-vis du Parc Danoel).

Joli Cottage Simple, 5515 rue Danoel.

Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.,—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Danoel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pillé, voyer, daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Danoel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Danoel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de ceci, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges; servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Danoel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Danoel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit, neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

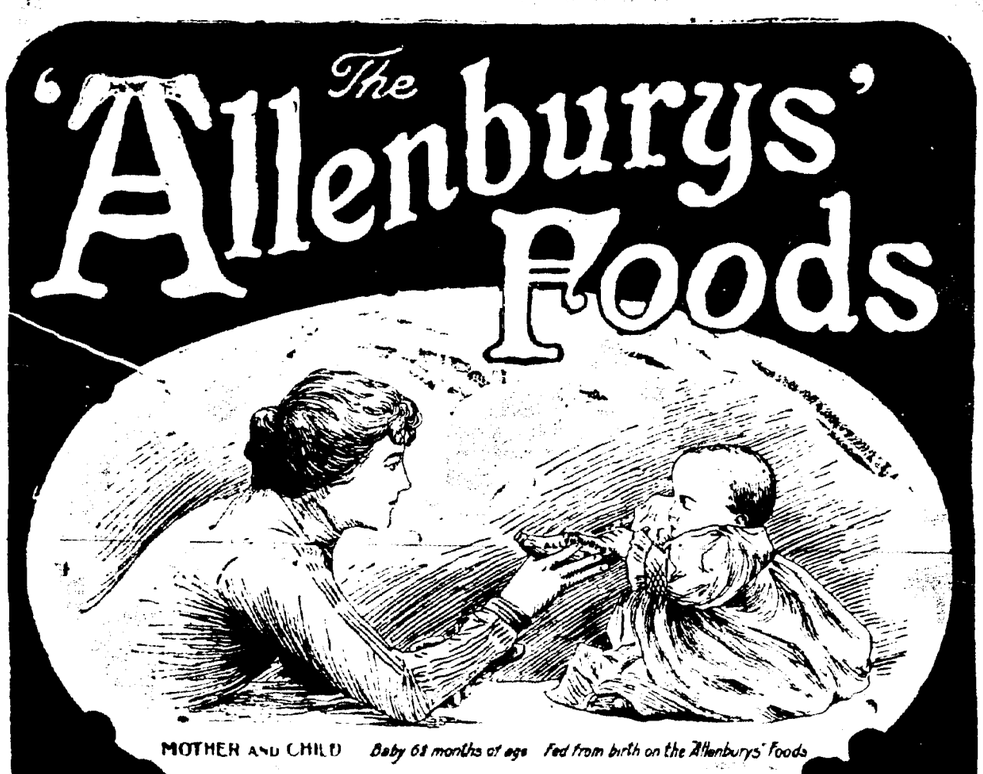

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 14 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, et Annette, St-Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Lucas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente-deux pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Danoel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit, neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 96,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et continant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations là-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. I. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

DE

(4)

Terrains désirables dans le Sixième District pour Bâtir.

Rue Jena, coin Liberté.

Ilet rue Franklin et Cadiz.

20 Actions du fonds capital de la Central Manufacturing Co.

JEUDI, le 23 juin 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Mme S. C. I. Dick vs Mme L. A. Atzenhoffer et Als.

No 92,498 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 13 mai 1910, et signé en cour ouverte le 19 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Liberté (autrefois Green), S. Franklin, Jéna et Cadiz, désigné comme lot 97, sur un plan de O. F. Temple, voyer, daté du 18 mars 1834, annexé à un acte de vente passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et connu comme ilet No 543 sur un plan de H. C. Brown voyer, daté du 2 août 1895. Lesdits lots sont désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jéna sur 120 pieds, 5 pouces et quatre lignes de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Liberté et Jéna.

2° Vingt actions du fonds capital de la "Central Manufacturing and Lumber Co." représentées par certificat No huit.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour tous certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

No 1518 rue Mandeville, entre Robertson et Claiborne,

JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Alfred Conrad et épouse.

No 93,296 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 mai 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges, qui y appartiennent ou quien quelque sorte en font partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, mesurant en mesure américaine, 28 pieds 10 pouces et 9 lignes de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, d'après un plan dressé par Vairin, le 30 avril 1850, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre de plan No 4.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres bien tapissé partout, dans la cour il y a rangar, citerne, etc., et porte le No municipal 1518 rue Mandeville.

2° Une bâtisse pour camp, situé sur le bord du Lac Pontchartrain à en près du Canal du Peuple.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de payer pour tous certificats requis pour ladite vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

mai—22, 29—juin 5 12 19 20 21 22 23

VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

(9) Lots de Valeur dans le 6ème District

Formant le coin des rues State et Annonciation,

L'Ilet Tchoupitoulas et Eléonore,

Près des Chars, Ecoles, Marchés, etc

JEUDI, le 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de C. Irwin Dunn, Dossier No 93,066, daté et signé du 27 mai 1910, et adressé à E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 juin 1910, la propriété ci-après décrite, lot par lot d'après l'ordre.

Neuf certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Bloomingdale dudit district, dans l'ilet No 5, lequel est borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Annonciation (autrefois Preston), State et la ligne divisant Bloomingdale du faubourg Hurstville, désignés par les Nos onze à dix-neuf inclusivement et d'après un devis annexé à un acte de vente à J. F. Damonte, passé pardevant A. S. Beek ancien notaire en cette ville, le 10 août 1886 lesdits lots sont situés et mesurent comme suit à savoir:

Les lots Nos onze à quinze inclusivement, sont contigus et mesurent chacun trente 30 pieds de face à la rue State sur cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur. Le lot No quinze forme l'encoignure des rues Annonciation et State, et les lots Nos seize à dix-neuf inclusivement, contigus respectivement et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent cinqu